

Le rôle de la collaboration transfrontalière dans la construction européenne

L'Europe ne pourra se construire sans une mobilisation générale des citoyens. Aussi, il est véritablement important de ne pas limiter la participation à ce type de rencontres aux seuls représentants institutionnels.

A l'instar de Jacques Delors, un certain nombre d'hommes d'Etat ont su rendre crédible et réalisable les perspectives de l'Union Monétaire. Ces actions ne sont que le reflet de l'esprit du traité de Rome, dont l'objectif était d'effacer les frontières à l'intérieur de l'Europe.

Aujourd'hui, plusieurs régions de ce périmètre revendiquent haut et fort leur identité culturelle spécifique. Ce phénomène a déjà eu plusieurs conséquences et a conduit, par exemple, à la disparition progressive de l'Etat Belge, en tant qu'entité unique et à l'avènement d'un Etat de type fédéral en Espagne. La France, elle aussi, commence à prendre conscience de l'intérêt revêtu par la décentralisation.

Lors du sommet d'Edimbourg, les différents chefs d'Etat et du gouvernement ont exprimé leur volonté de voir se développer les programmes de coopération inter-régionale et transfrontalière. Malgré la mise en action de la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des hommes, les régions frontalières n'ont jamais fait l'objet de mesures spécifiques à leur développement.

C'est pourquoi, l'importance d'inscrire les politiques régionales dans une logique européenne est aussi forte. Néanmoins, le succès d'une telle opération ne dépend pas seulement de l'obtention de financements européens, mais aussi et surtout, de la capacité de mobilisation des acteurs locaux.

A ce propos, le bilan du programme européen Interreg est des plus encourageants. Les 15 milliards de francs débloqués ont permis d'optimiser les actions de coopération transfrontalière principalement dans les régions du Nord. Le Pays Basque n'a pas su, lui, saisir cette opportunité et l'on attend plus de résultats de la deuxième version de ce programme (*Interreg 2*).

Ce colloque doit servir de tremplin à de nouvelles initiatives, où société civile et autorités publiques seront associées. "L'Europe doit se construire en se fondant sur les trois principes développés par Jacques Delors: la compétitivité, la coopération et la solidarité. Ici, au Pays Basque, vous pouvez compter sur l'Europe."

Si la commission européenne met l'accent sur la coopération économique, elle ne néglige pas pour autant l'enjeu culturel de ces opérations (plurilinguisme, information, communication), comme l'illustre la création de Comités des Régions. L'objectif des instances communautaires est de définir un certain nombre d'orientations. Il ne s'agit pas pour elles de tout réglementer et d'imposer aux autorités, nationales ou locales, des projets de collaboration.

Eneko Landaburu

Directeur général des politiques régionales européennes.